

Paris, le 27 janvier 2011

Communiqué de presse
de l'Assemblée des départements de France

Les départements veulent améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA

L'Assemblée des départements a organisé le 25 janvier 2011, en partenariat avec le ministère des Solidarités et de la cohésion sociale, une journée d'échanges et de réflexion sur l'insertion des bénéficiaires du RSA. Cette séance qui a réuni plus de 500 personnes (conseils généraux, services de l'Etat, associations, bénéficiaires) au Palais des congrès, à Paris, a permis de dégager quelques enseignements, 18 mois après l'entrée en vigueur du dispositif.

Les Pactes territoriaux d'insertion (PTI), instaurés par la loi du 1^{er} décembre 2008, constituent un dispositif novateur qui doit s'adapter aux réalités de chaque territoire. Les 102 départements ont rappelé à cette occasion qu'ils entendent jouer pleinement le rôle de chef de file que leur confère la loi. Les départements consacrent en effet plus de 6 milliards d'euros aux politiques d'insertion.

Le bilan dressé lors de cette Journée nationale reste cependant mitigé. Alors qu'ils sont au cœur du dispositif, les conseils généraux ne disposent pas toujours des leviers nécessaires pour exercer pleinement leurs compétences :

- Ils ne comprennent pas, par exemple, la gestion de « stop and go » et de réduction des contrats aidés. Ces derniers constituent un outil indispensable dans les parcours d'insertion au moment même où la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader dans notre pays.
- Que dire enfin de la gestion de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE), dont une récente circulaire ministérielle rappelle aux services de l'Etat le caractère restrictif alors même que l'Assemblée des départements de France demande une plus grande souplesse dans l'utilisation de cette mesure d'accompagnement au retour à l'emploi.

Les départements souhaitent donc que les décisions qui impactent les politiques dont ils ont désormais la charge fassent l'objet d'une concertation accrue.

Contact presse :

Nadia SALEM

Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01

nadia.salem@departement.org